

TABLEAU 4.3. NOUVEAU-BRUNSWICK : QUALIFICATIONS DES ÉDUCATRICES

Professeures de maternelle	Baccalauréat en éducation. Le diplôme doit comprendre des cours de langues, de mathématiques, de sciences, d'études sociales, de santé, d'éducation physique, d'art et de musique ^a .
Éducatrices de la petite enfance ^b	Certificat en éducation à la petite enfance décerné par un établissement d'enseignement supérieur reconnu.

a New Brunswick Teachers Association. *Requirements for a Teaching Certificate in New Brunswick*. Repéré à : https://www.nbta.ca/services/teacher_certification/cert_bed_clarify.html

b Deux cours en ligne de 90 heures nommés *Introduction to Early Childhood Education* - un en anglais et un en français - ont été lancés en 2017-2018 et mis en œuvre par voie législative à partir du 1^{er} février 2018. Chaque cours en ligne comprend 30 heures sur le cadre éducatif de l'apprentissage et la garde des jeunes enfants et 60 heures sur des sujets variés, tels que le développement de l'enfant, les pratiques d'inclusion, l'alphabétisation et le développement du langage. La réussite de ces cours est désormais l'exigence minimale de formation pour le personnel de la petite enfance sans certificat, diplôme ou autre titre travaillant dans des installations agréées d'apprentissage et de garde d'enfants